



## L'orientation post-3<sup>ème</sup> : lycée général, technologique et professionnel, CFA

### 3 démarches à mettre en oeuvre d'ici la fin de l'année :

- **Choisir son projet d'orientation** (choix d'une filière : générale et technologique, professionnelle ; choix d'une formation).
- **Faire des vœux d'affectation** (choix d'un établissement précis).
- **Inscrire son enfant** dans l'établissement d'affectation.

### Objectifs :

- Une orientation choisie, ambitieuse, non subie.
- Obtenir une affectation dans l'établissement de son choix en fin de 3<sup>ème</sup>.

### Une démarche :

- Le Parcours Avenir.
- Une aide à la construction du projet d'orientation des élèves et des familles par une concertation avec les familles : la Psychologue de l'Éducation Nationale en charge de l'orientation, les professeurs principaux, le principal sont les interlocuteurs privilégiés. Il s'agit d'aboutir à un projet scolaire et professionnel le mieux adapté aux capacités de l'élève et en accord avec ses choix.

### Le 2<sup>nd</sup> trimestre : une phase active de dialogue et d'élaboration du projet de l'élève

Etablir des vœux provisoires d'orientation (fiche de dialogue pour l'orientation : feuille A3 recto verso verte) : réponse attendue pour le **mardi 5 mars 2019**.

Phase de dialogue et de travail sur les voies d'orientation possibles et souhaitées :

- **Le conseil de classe (à partir du lundi 11 mars)**. Le conseil de classe émet un avis provisoire et fait des recommandations. Un rendez-vous sera systématiquement demandé par le professeur principal lorsqu'il y aura désaccord. Mme THOMAS, PSY EN sera associée à cette démarche et pourra rencontrer, comme elle le fait déjà, les élèves et leur famille.
- Pour les élèves qui envisagent une voie professionnelle ou hésitent :
  - **Mini stages** en lycée agricole ou professionnel pour consolider son choix de filière professionnelle. (plusieurs mini stages envisageables).
  - **Stages supplémentaires d'observation en entreprise**, possibles pour certains élèves.
- Pour tous les élèves :
  - **Les Portes ouvertes des lycées** : courant du mois de février et mars (cf publication sur le site internet du collège).

### Le 3<sup>ème</sup> trimestre : la finalisation des vœux d'orientation et d'affectation et la poursuite du dialogue avec les familles

- A partir du 23 avril : finalisation des vœux définitifs de la famille.

- Distribution de la **fiche de dialogue pour l'orientation** (feuille A3 recto verso verte) et de la **fiche de vœux d'affectation** (feuille A4 recto verso jaune) aux élèves le lundi 23 avril.
- **Aide aux familles pour la finalisation des vœux :**
  - **Classes Segpa** : rencontre individuelle pour finaliser les demandes **mardi 30 avril après midi**.
  - **Classes collège général** : **vendredi 3 mai (13h30 à 16h30)** : accueil des élèves et des familles pour lesquels une aide est nécessaire (professeurs principaux).
  - **Rendez-vous à la demande toujours possible.**
- Fiches de vœux, dialogue pour l'orientation et vœux d'affectation à rendre pour le **vendredi 10 mai 2019**.
- Conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre : **début juin**. Le conseil de classe émet une réponse sur les vœux d'orientation et la motive. S'il y a désaccord, un rendez-vous avec le chef d'établissement est obligatoire. Un entretien avec la PSY EN peut être sollicité et est recommandé.
- **L'affectation : procédure Affelnet**. On peut être orienté dans une filière mais il faut ensuite être accueilli dans un établissement.

**Compléter la fiche de saisie des vœux affectation post 3<sup>ème</sup>**, c'est faire des vœux d'établissements publics et privés (6 vœux maximum). Le Guide ONISEP après la 3<sup>ème</sup> est une source d'information essentielle.

**Les élèves seront classés selon un barème**. Cela permet de les départager si le nombre de candidats excède le nombre de places disponibles. Les points attribués résultent :

- De l'évaluation de la maîtrise du socle (bilan de fin de cycle 4) (total sur 400 points).
- Des résultats de l'élève : moyenne des notes répartis dans 7 champs disciplinaires (moyenne de notes des bilans périodiques). Le calcul se fera automatiquement à partir des moyennes des 3 trimestres.
- De points attribués par le collège et pour quelques formations de points attribués par l'établissement d'accueil dont la famille sera informée par l'établissement d'accueil.

Le classement des vœux est important.

- **Pour les formations professionnelles** (et notamment CAP signalétique enseigne décor, coiffure, agent de sécurité, 2<sup>nde</sup> pro Aéronautique, AMA communication visuelle pluri-média, merchandising visuel, esthétique cosmétique parfumerie, sécurité prévention. Ce sont des formations très recherchées et sélectives).
- **Pour certaines formations en lycée générale et technologique** : 2<sup>nde</sup> ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC, internationale anglais, espagnol, enseignement d'exploration création et culture design, arts du cirque. Des dossiers spécifiques sont parfois à constituer.

Pour une demande en 2<sup>nde</sup> générale et technologique, **toujours faire un vœu dans le lycée de secteur**.

**Les résultats seront accessibles aux familles fin juin** (date fixée ultérieurement) (<http://www.ac-rennes.fr> , rubrique « orientation », « Résultats de l'affectation post-3<sup>ème</sup> tout public »).

Si aucune affectation, un second tour sera possible, avec une liste supplémentaire et de nouveaux vœux tout début juillet (calendrier en attente). Si l'élève était en liste supplémentaire au 1<sup>er</sup> tour il en garde le bénéfice en cas de désistement.

**Rappel : Inscription** : dans le public, une fois la notification d'affectation reçue, chaque famille doit aller s'inscrire dans l'établissement. De même pour le privé, chaque famille doit aller s'inscrire dans l'établissement.

Le Principal  
Olivier PINZAN